

L'enseignant

ACADEMIE DE LILLE

0,76 €

Tirage : 3 200 exemplaires

EDITO

Mépris

Une récente enquête ministérielle indique que la quasi totalité (93%) des enseignants estime que la malaise enseignant est bien réel. Presque tous pensent qu'il est d'abord lié à l'absence de reconnaissance professionnelle ou aux conditions de travail.

Ces chiffres alarmants nous interpellent, mais ne nous surprennent malheureusement pas. Ils sont en effet le témoignage de la considération que l'actuelle majorité porte aux enseignants, et au-delà à l'Education nationale.

Comment s'étonner que les enseignants ne se sentent pas reconnus quand on ne les voit, au plan ministériel, que comme un gisement d'économies par suppression de postes ? Quand un président, prompt à dépenser des milliards à tour de bras pour n'importe quel motif électoraliste ou dogmatique, ne leur offre qu'une aumône en guise de revalorisation ? Et ce en dépit d'un engagement de leur rendre la moitié des économies réalisées sur leur dos par les suppressions de postes.

Croit-on témoigner de la reconnaissance aux enseignants en ignorant systématiquement l'avis de leurs syndicats sur les réformes ? Ou encore en cherchant à dessaisir toutes les instances paritaires de leurs prérogatives ?

Est-ce nous témoigner de la reconnaissance que de saborder notre formation, toute imparfaite qu'elle ait été ? Ou encore d'accréditer l'idée, en proposant de rémunérer les élèves qui daigneraient venir en classe, que l'Education nationale ne sert à rien et que les élèves sont bien bons de se plier à ses caprices ?

Enfin quel message délivre-t-on quand on engloutit toujours plus d'argent dans les établissements privés tout en saignant à blanc l'Ecole publique ?

Ce mépris des enseignants se décline aussi dans notre académie. Certes le rectorat, aux abois du fait des suppressions de postes et des coupes budgétaires, manque de professeurs. Mais doit-il pour cela nommer des collègues dans n'importe quelle discipline ? Lui semble-t-il normal de nous traiter comme des pions, à déplacer ça et là pour tenter de masquer la pénurie ? Est-il fier de l'image qu'il donne en déplaçant un collègue en place pour colmater une nouvelle brèche, créant tel le sapeur Camember un second trou pour boucher le premier ?



Est-ce témoigner de la reconnaissance aux enseignants que de les nommer en contradiction formelle de leur statut sur des postes partagés dans des disciplines différentes ? Ou de prendre un mois ou plus pour leur répondre quand ils protestent contre ce traitement cavalier ?

Pour le SE-UNSA, il est temps de réagir. Ce mépris, vécu quotidiennement, crée un sentiment d'accablement et de résignation. A nous de savoir le dépasser pour le combattre, et avec lui l'idéologie dogmatique absurde qui le sous-tend.

Marc Christofeul,
co-secrétaire académique

SOMMAIRE

- L'IUFM.....2
Enseigner, le seul métier qui ne s'apprendrait plus.....2
- Rentrée dans les collèges du 62.....3
Rentrée des collèges dans le Nord ou les limites du maquillage !.....3
- La rentrée en LP4
« SIVIS » :4
- Socle commun au Brevet5
Histoire des Art.....5
EPS.....5
- Foire Aux Questions6
- Vie syndicale7
Le grand rendez-vous des retraites7
La section académique du SE-UNSA sur internet7
- Mutations
Inter-académiques 2009.....8
- Plan régional contre l'illettrisme 2008-20129
Congrès de l'UNSA.....9
- Service civique volontaire10
Une délégation intersyndicale reçue au ministère de l'immigration.....10
"Identité nationale"10
- Le dualisme scolaire
n'est pas mort11
GRIPPE11
Le calendrier du bac, du brevet et du 3^{ème} trimestre11

Revue trimestrielle

Directeur de publication :
CHANTAL DEFAUQUET
N° CPPAP : 0610 S 06652

IMP. SCIE 62800 LIEVIN



Exigez la cohérence

Section académique de
LILLE
32, BD J.-B. LEBAS
59000 LILLE
TEL. 03.20.62.22.84
FAX. 03.20.62.22.88
e-mail : ac-lille@se-unsa.org
Web : www.se-unsa.org

L'IUFM : Les « réformes » éclairées par le terrain

Quand l'idéologie et l'urgence publicitaire prennent le pas sur la réflexion et l'organisation, l'intendance se casse les dents. L'académie de Lille, et en particulier la commune de Douai, ont ainsi pu juger de l'efficacité d'une des « réformes » en cours.

Depuis quelques années, les IUFM sont intégrés aux universités. Ainsi, l'IUFM Nord-Pas de Calais est intégré à l'université d'Artois. Parallèlement, les universités sont de plus en plus autonomes. En conséquence, puisqu'on lui a donné l'autonomie, le président de l'université d'Artois annonce qu'il veut « concentrer les moyens sur un nombre de pôles restreints ».

En clair : puisque l'IUFM est intégré à son université, les sites de Gravelines et d'Outreau sont menacés de fermeture et celui de Douai démantelé. Quant aux personnels administratifs, ATOSS et enseignants... ce n'est pas son problème !

Les syndicats, au premier rang desquels l'UNSA, les élus du Douaisis, y compris certains de l'UMP (qui ont pourtant soutenu et voté ces « réformes ») ont interpellé la ministre Pécresse et organisé une manifestation au siège de l'université à Arras le 6 novembre. Le SE-UNSA a aussi été reçu par le Conseiller Technique de Luc Chatel, à l'occasion de sa visite à Cambrai.

À l'Assemblée Nationale, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a répondu : « ... pour ce qui est du pôle de Douai, je peux d'ores et déjà vous dire que j'ai obtenu l'engagement du président de l'université d'Artois de maintenir ce pôle, qui apporte

tellement à votre territoire et qui apportera tellement à nos étudiants... » et aussi « ...j'ai demandé au recteur de réunir l'ensemble des universités du Nord-Pas-de-Calais et de discuter avec elles d'un schéma directeur régional de la formation des maîtres dans cette région. Dans ce cadre, nous discuterons avec les élus, les directeurs des antennes de proximité et les présidents des universités. »

Faut-il en conclure que l'autonomie des universités a des limites ? Ou faut-il s'inquiéter quant au flou de cette réponse ? D'autant plus qu'appeler à la concertation sans aucun représentant des personnels n'est pas vraiment un signe de transparence.

La semaine suivante, nouveau coup de barre dans l'autre sens : le président de l'université d'Artois annonce que les activités seraient transférées sur le site de la faculté de droit voisine, dans les limites de la capacité d'accueil, en rappelant que les locaux actuels sont en partie désaffectés.

Au bilan, au lieu d'intégrer les IUFM dans les universités, on les met à mort. On donne de l'autonomie aux universités mais pas trop quand même. On fait des économies mais on ne s'attarde pas sur les conséquences. Et, pendant que les décideurs colmatent les trous qu'ils ont eux-mêmes creusés, les personnels ne savent absolument rien de leur avenir.

Le mot « réforme » serait-il devenu un synonyme de « régression » ?

Laurent Charlemagne

Enseigner, le seul métier qui ne s'apprendrait plus ?

Sur le dossier de la masterisation, les mauvais choix du gouvernement sont confirmés jusqu'à l'absurde, conduisant les étudiants et les élèves dans le mur.

Aussi l'UNEF, l'UNL, la FIDL, le SE-UNSA, A&I-UNSA, le SIEN-UNSA, le SNPDEN-UNSA, Sup'Recherche-UNSA, le SNPTES-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, la FERC-CGT se sont-ils retrouvés dans une journée nationale de mobilisation le 15 décembre pour expliquer les enjeux de cette mauvaise réforme qui sacrifie l'avenir.

• **Un gouvernement qui fait des économies sur le dos des élèves.**

Pour gagner une année de salaire d'enseignants-stagiaires, le gouvernement les renvoie pendant deux ans à l'université ... où ils ne seront pas payés, bien entendu !

• **Un gouvernement qui ne prépare pas les enseignants aux réalités du métier.**

Gérer sa classe, préparer ses cours, connaître la psychologie de l'enfant, prendre en charge ceux qui

sont en grande difficulté, gérer la violence, ça ne s'apprendra plus.

• **Un gouvernement qui fait des choix relevant d'une vision archaïque et dangereuse de l'enseignement.**

Pour le ministre, celui qui maîtrise sa discipline sait enseigner. C'est quoi «sa discipline» quand on doit enseigner le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les sciences, la technologie, les arts... ?

• **Un gouvernement qui ment effrontément.**

Le ministre prétend que les enseignants seront mieux préparés à la pédagogie alors que dans leur formation on ne leur parlera jamais des élèves.

• **Un gouvernement qui impose un niveau de diplôme qui écartera les étudiants les plus modestes et généralisera les contractuels sous-payés.**

Les étudiants issus de milieu aisé ne feront pas le choix de l'enseignement compte tenu du niveau des salaires. Les étudiants issus de milieu modeste ne pourront, faute de bourses, se payer des études aussi longues sans garantie de débouché.

Rentrée dans les collèges du 62 : Dites 33 !!

L'Inspection Académique a communiqué en CDEN (Comité Départemental de l'Éducation Nationale) les derniers chiffres de la rentrée. Commençons par un regret. Le document de travail affirme que « de manière générale, le calcul des moyens accordés aux établissements tient compte des différenciations sociales ». L'UNSA ÉDUCATION s'étonne qu'aucune enquête sociale ne vienne argumenter ces choix.

La rentrée 2009 s'est déroulée avec 4087 postes contre 4071 à la rentrée 2008, soit 16 postes en plus. Faut-il y voir une augmentation non négligeable du nombre d'élèves entre ces deux années ? En effet ! Les collèges comptent 686 élèves en plus, ce qui aurait dû se traduire par 49 postes en plus et non 16. Vive la règle de trois appliquée par l'Inspection Académique !

Cherchons l'erreur : pas du côté du nombre d'élèves mais de ce "sarko"-saint principe : « un poste sur deux de fonctionnaires partant à la retraite ne sera pas remplacé » !

Et tant pis si les enseignants constatent une dégradation de leurs conditions de travail, si les élèves et leurs parents dénoncent des classes plus chargées, si les élèves les plus fragiles rencontrent plus de difficultés pour s'insérer professionnellement...

Restons pédagogues ! Ne pas remplacer les départs en retraite conduit à tarir les sources de recrutement. Mais fallait-il encore pouvoir justifier d'un trop plein de postes !

Ainsi, il restait à trouver un filon pour supprimer des postes :

résultats du brevet à l'appui (en baisse depuis 3 ans), **la prévention du décrochage passe par la suppression des dispositifs dérogatoires**. Et vlan dans les projets, parfois propres au département.

Rappelons les dispositifs abandonnés ces dernières années :

- En sixième, dans le cycle d'adaptation (qui porte bien son nom !) : suppression du dispositif d'accueil avec des sixièmes dites de consolidation.
- Dans le cycle central, suppression des Itinéraires de découverte et des 4e « aide et soutien »
- Le dispositif de la 3e d'Insertion a sans doute trop vécu ! Trop cher, il suivra les précédents dans le néant !
- Que reste-t-il dans le « collège pour tous » pour les élèves en très grande difficulté scolaire ?

À l'UNSA Éducation, nous dénonçons la disparition de tous ces dispositifs dérogatoires. Est-il raisonnable de ne s'inquiéter que des résultats du brevet ? N'y a-t-il rien après la troisième ?

Soyons réalistes ! L'essentiel n'est pas dit : l'inspection Académique avait l'ordre de supprimer des postes ! M l'Inspecteur d'Académie, à vous le mot de la fin : 33 postes non créés, est-ce un bon score ?!

d'après la déclaration au CDEN 62 du 17/11/09

Rentrée des collèges dans le Nord ou les limites du maquillage !

Malgré ses efforts, l'Inspection Académique n'arrive plus à rendre la mariée plus belle. Il lui est de plus en plus difficile de masquer la réalité de la destruction des postes, à l'opposé du discours sur l'importance de l'Éducation Nationale.

À l'occasion du conseil départemental de rentrée du Nord, face au Conseil Général, les tentatives de maquillage sont variées... Tout d'abord en comptant en « personnel » et non en heures : ainsi, deux mi-temps comptent comme deux temps complets. Une deuxième technique est de jouer sur le nombre d'élèves : avec ou sans SEGPA, UPI... Mais au final, les collèges ont quand même presque 1500 élèves de plus que prévu ! Le SE-UNSA avait déjà dénoncé l'insuffisance des dotations, les conditions d'accueil sont encore pires. Une autre technique est de présenter l'évolution depuis 1990, pour cacher la remontée démographique, qui n'est absolument pas suivie par celle des postes.

Une fois enlevées les couches de fond de teint, reste la réalité : pour accueillir 1500 élèves de plus qu'en 2007, il y a très exactement 1 poste ... de moins ! Cela fait 105 postes d'économisés sur le dos des élèves et des personnels. Par contre, les HSA explosent de +15%, soit l'équivalent de 31 postes !

Autre chiffre étonnant, le nombre d'élèves en SEGPA continue à baisser. De deux choses l'une : soit la génération d'élèves actuelle est moins en difficulté que la précédente (et

on se demande bien comment et pourquoi ?), soit ils sont aussi nombreux mais ils ne peuvent intégrer, faute de places. Comme un élève en SEGPA « coûte » deux fois plus, cette deuxième explication semble la plus réaliste et le SE-UNSA rappelle qu'un élève n'est pas qu'un « coût ».

À cette politique de grippe-sous s'ajoute une idéologie dont **on commence à sentir les effets négatifs dans les demandes de dérogation à l'entrée en 6e** : 40% en plus. Soit 22,5% pour « proximité » et 32% pour « travail, garde, autre motif » (qui pèsent le plus alors que les boursiers, alibis de la fin de la sectorisation, sont moins de 13%). En 6e, 1 élève sur 6 n'est pas dans son collège de secteur. L'inspection académique devra veiller à lutter contre ce phénomène de « ghettoïsation » de certains secteurs (on voit partir parfois plus d'une classe entière !) mais ce ne sera pas possible en continuant d'accepter 85% à 98% des demandes.

Bien loin des belles paroles gouvernementales, la réalité du terrain ne laisse pas la place au doute. L'intérêt des élèves et les conditions de travail des personnels ne pèsent pas grand-chose face aux économies possibles, les discours ne servent que d'écran de fumée à la politique en place : dépenser moins pour éduquer moins.

Laurent Charlemagne

LA RENTREE EN LP : Restons vigilants

Voici les réponses de Monsieur le Recteur lors du dernier CTPA du 9 novembre 2009 :

* Les moyens pour l'aide individualisée ont été intégrés dans la dotation globale horaire des LP, à raison de 2,5 heures par division, au même rang que les enseignements obligatoires. Sa mise en œuvre n'étant pas précisée, les bonnes pratiques seront mutualisées grâce à un forum et un séminaire spécifique (voir le Plan de Formation Académique).

* Plus d'autonomie et de responsabilité pour le chef d'établissement et l'équipe qui ont réussi à orchestrer cette rénovation malgré le manque de temps pour intégrer la réflexion pédagogique aux décisions de répartition des services.

* Une « lettre de rentrée » des IEN a précisé les objectifs de l'accompagnement personnalisé et insisté sur la nécessité de ne pas scinder la dimension organisationnelle et les objectifs pédagogiques (accompagnement, enseignements généraux liés à la spécialité, projets pluridisciplinaires).

* L'offre de formation en LP dans l'Académie de LILLE concerne 40% des élèves de collège avec 25% des CAP destinés aux publics spécifiques des SEGPA. (+766 élèves en 1ère année de CAP)

Le Recteur a souligné la refonte de la carte des formations, la réflexion sur l'identité des EPLE, la redéfinition de pôles de formation cohérents, des « réajustements » dans le domaine industriel pour les sections à petits effectifs, en complémentarité avec l'apprentissage et en parallèle avec la labellisation « Lycées des Métiers ». Les BEP suivis d'un Bac PRO ont été presque tous transformés en Bac Pro 3 ans. La baisse attendue des effectifs (-255 élèves en 2^{de}

BEP) a entraîné quelques fermetures ou transformations en CAP (766 élèves supplémentaires en 2009), la baisse des 3DP6 (966 élèves) et la stabilité des EREA (710 élèves). Au final, on compte 1892 élèves en moins en LP par baisse démographique et faible réorientation en 2^{de} GT.

Jacques Laurent et France Martin

Le SE-UNSA constate que si le nombre de sections de CAP a augmenté de 25, celui des BEP rayés de la carte des formations s'élève à 60 !

Le SE-UNSA a parlé des difficultés pour les recherches de stages élèves et demandé si une « banque de données » rectorale existait comme convenu. Il n'a obtenu aucune réponse sur le manque de personnels enseignants pour les langues vivantes 2, sur la nouvelle « aide individualisée » attribuée en heures sup uniquement (!?), sur les passerelles proposées contre le décrochage (de 15 à 20 %), sur la certification intermédiaire du BEP intégré... et sa crédibilité pour les entreprises !

Pour le SE-UNSA, les personnels, les équipes de direction et pédagogiques ont mis tout en œuvre pour éviter les aléas de cette généralisation du Bac Pro en 3 ans à marche forcée,

Nous agirons surtout pour que les élèves ne pâtissent pas des effets néfastes d'orientation non souhaitée et encore mal définie entre les différents cursus et nous veillerons à ce que l'Etat respecte sa parole pour assurer la promotion du plus grand nombre vers le Bac Pro et l'accueil des plus fragiles en CAP.

« SIVIS » : la violence scolaire à la loupe

Le ministère vient de publier les résultats de l'enquête SIVIS, le logiciel qui remplace depuis deux ans le tant décrié SIGNA. Selon SIVIS, les actes de violence sont en légère baisse (10,5 incidents graves pour 1000 élèves signalés en 2008-2009 contre 11,6 l'année précédente), mais ils touchent toujours les mêmes établissements. Sur un trimestre, la moitié des incidents se concentre dans 10 % des établissements.

La violence scolaire reste en effet concentrée sur les établissements ZEP-REP pour 40% des cas. Les lycées professionnels et les collèges sont également les plus touchés : de décembre 2008 à février 2009, 15 % des LP et 13 % des collèges ont connu au moins quatre incidents graves.

Les agressions les plus courantes sont la violence physique (39 %) et la violence verbale (35 %). Ce type d'agression, qui ne faiblit pas, est forcément inquiétant car c'est la manifestation d'une violence directement ressentie par les élèves et les personnels qui déstabilise énormément et peut installer dans l'établissement un malaise profond.

Selon la note du ministère, «les autres agressions sont nettement plus rares» : le racket ne représente que 2,3 % des actes graves, les violences à caractère sexuel, comme les atteintes à la vie privée, 1,6 %. Sont relativement plus fréquentes, les atteintes aux biens (13 %) qui se répartissent entre le vol (6 %), les dommages aux locaux ou au matériel (5 %) et les atteintes aux biens personnels (2 %) »

Les atteintes à la sécurité ne représentent que 6 % des incidents déclarés, dont consommation de stupéfiants (2/5 actes recensés), le port d'arme à feu ou arme blanche pour 2,5% des incidents.

Ces violences sont à 82 % commises par des élèves et dans 42 % des cas sur des élèves. Parmi eux, les garçons sont «nettement plus impliqués que les filles» (77 %). De plus, 38 % des violences commises par les garçons ont pour victime un élève du même sexe.

Patrick Louchez et Franck Barret

SOCLE COMMUN AU BREVET : Ça y est

A partir de la session 2011, le Diplôme National du Brevet comportera obligatoirement la validation des connaissances et des compétences du palier 3 du socle commun, validée par le chef d'établissement lors du dernier conseil de classe de 3ème. Le ministère a donc publié une « attestation de maîtrise » à remplir dès la classe de 4e par les professeurs principaux en concertation avec les autres enseignants. Le SE-UNSA a obtenu que 2010 soit expérimentale.

L'enjeu est de ne laisser aucun jeune sortir du « collège pour tous » sans les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de son parcours.

L'attestation de maîtrise des compétences permet de valider progressivement les acquis des élèves et donc d'entrer

dans une logique d'évaluation positive qui enregistre les progrès au lieu de sanctionner les manques. Bien sûr, certains valideront la totalité du socle plus vite que d'autres. L'important est qu'à l'arrivée, tous maîtrisent l'essentiel. Par ailleurs, l'attestation de compétences permet de montrer clairement aux élèves ce qu'ils savent et ce qu'ils savent faire, ainsi que ce qu'il leur reste à acquérir. On sait qu'en matière d'enseignement, l'implicite profite aux initiés. Afficher clairement les objectifs est donc un bon outil de démocratisation.

Si on ne vous a pas encore fourni l'attestation de maîtrise des compétences parue début septembre, réclamez-la à votre chef d'établissement.

Histoire des arts : Enfin des précisions... mais pas trop !

Depuis la rentrée 2009, l'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves. Cette approche pluridisciplinaire des œuvres d'art permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique. Vous trouverez sur le site www.histoiredesarts.culture.fr/ une base de données de thèmes

Plus de 2 mois après la rentrée, le ministère vient – enfin – de publier la note de service définissant la nouvelle épreuve d'histoire des arts pour le brevet¹.

Le texte prévoit de laisser une très grande autonomie aux établissements puisque « la conception de ce(s) projet(s) dépend autant des ressources offertes par le patrimoine artistique local que des projets des professeurs des différentes disciplines ».

L'épreuve prendra la forme d'un oral d'une durée de 15 minutes maximum organisé « au moment jugé opportun par les professeurs concernés (...) dans le cadre de l'emploi du temps des élèves au sein d'une séquence pédagogique menée par un des professeurs associés à l'enseignement de l'histoire des arts ». Elle sera menée « par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire ».

Les modalités précises de l'épreuve seront déterminées par les équipes pédagogiques, sachant que l'oral pourra concerner un ou plusieurs élèves et « porter sur tout objet d'étude abordé durant l'année » ou « sur un ou plusieurs document(s) proposé(s) par les examinateurs » ou bien « sur une réalisation effectuée en classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts ».

En 2010, l'épreuve doit être expérimentée dans tous les établissements. Les candidats volontaires peuvent demander à présenter cet oral comme une option, seuls les points au-dessus de 10 seront alors pris en compte. A partir de la session 2011, la note sur 20 attribuée à cette épreuve sera affectée d'un coefficient 2 pour tous les candidats. Dans l'académie de Lille, la mise en oeuvre de l'histoire des arts s'effectue dans le "flou artistique" le plus total, faute de directives concrètes de la part des IPR. Pour beaucoup d'établissements il est donc urgent d'attendre avant de s'engager dans cette charge de travail supplémentaire et mal définie. N'hésitez pas à nous faire part de la situation de votre établissement.

(1) note de service n° 2009-148 du 13-7-2009 parue au BO du n° 40 du 29 octobre 2009

EPS: Aggravation de la situation des TZR.

De pire en pire ! La situation des TZR s'aggrave à chaque rentrée...

Comment peut-on exiger de jeunes collègues qu'ils s'investissent dans leur travail en équipe pédagogique, dans des projets pluridisciplinaires, pour enseigner l'histoire des arts... en les nommant sur 2, voire 3 établissements ? Comment le Ministre peut-il parler de développement durable et de sécurité alors que les TZR passent leur temps sur les routes en voiture ?

La situation des TZR d'EPS est encore plus critique !

Un professeur d'EPS a vingt heures d'enseignement (17h + 3h en Association Sportive). « L'animation du sport scolaire fait intégralement partie de la mission et du service des enseignants » cf. les recommandations pour l'enseignement de l'EPS reçues en juin dernier. Or, suite à une simple gestion comptable au détriment de l'AS, le Rectorat nomme certains TZR d'EPS 10 h dans un établissement, 10h dans un autre ! Nous rappelons que l'AS est un droit et que dès le début de l'année scolaire, chacun doit réclamer ses trois heures !

Isabelle Provoost

Foire Aux Questions

• **Que faire en cas d'arrêt maladie?**

Le fonctionnaire transmet, sans délai, à son supérieur hiérarchique (Recteur s/s couvert du chef d'établissement dans le 2nd degré), soit un certificat médical simple, soit les volets 2 et 3 du certificat d'arrêt de travail de son médecin. Le motif de l'arrêt est spécifié sur le volet n°1 ; dans la Fonction Publique, pour assurer le respect du secret médical, le volet n°1 n'est pas transmis, il est conservé par le fonctionnaire.

Vous pouvez téléphoner pour prévenir, déposer directement au secrétariat si possible, sinon envoyer par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Le congé prend effet au jour de constatation médicale de la maladie et est attribué pour la durée fixée par le médecin prescripteur.

L'administration peut, en cas de retard non justifié dans la transmission du certificat médical, prendre des sanctions.

Contrairement à une idée reçue, les périodes de vacances ne constituent pas un obstacle au terme d'un congé de maladie. Celui-ci prend fin à la date déterminée par le médecin.

ATTENTION : lorsqu'au retour des congés scolaires le fonctionnaire sollicite un nouveau congé de maladie pour la même affection, l'administration décompte la totalité des vacances comme congé de maladie.

• **Comment passer d'un CDD à un CDI ?**

article 4 de la loi du 11 janvier 1984 modifié par l'article 112 de la loi du 26 juillet 2005

Les contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans sont renouvelables jusqu'à six ans. Après quoi, ils donnent lieu, par décision expresse, à un contrat à durée indéterminée sauf pour un contrat conclu pour la mise en œuvre d'un programme de formation, d'insertion, de reconversion professionnelle ou de formation professionnelle d'apprentissage.

Par contrats reconduits successivement, on entend la détention de façon continue d'un contrat pour exercer les mêmes fonctions ou des fonctions identiques, pour le compte du même employeur et pour répondre au même besoin que celui défini initialement.

Le calcul s'effectue de date à date sans proratisation liée au temps de travail de l'agent.

Il n'est en effet pas précisé dans la loi que l'agent doit justifier de services effectifs au moins égaux à six années d'équivalent temps plein.

• **Quand peut-on exercer le « droit de retrait » ?**

Ce droit est strictement encadré par des décrets et des jurisprudences. Un agent peut exercer son droit de retrait en cas de « danger grave et imminent » pour sa santé ou sa sécurité, et ce, sans retenue de salaire ni sanction. Cependant, c'est l'employeur qui juge du « motif raisonnable »...et donc des sanctions. Ce droit ne peut être invoqué que personnellement, une réaction collective étant assimilée à une action revendicative comme une grève. Chaque agent doit donc en prouver la pertinence personnelle.

Le décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif aux règles d'hygiène et de sécurité, précise qu'un agent qui constate une défectuosité dans les systèmes de protection ou autre qui présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, doit en aviser immédiatement l'autorité administrative.

Le jugement du 16 juillet 2005 au tribunal Cergy-Pontoise a rejeté la pertinence d'un droit de retrait suite à une série d'incidents violents dans l'établissement.

Vie syndicale : Ne restez pas sans correspondant d'établissement !

Les sources d'information changent si vite que le syndicalisme doit rester attentif à ces mutations. Le nôtre est basé sur une grande proximité avec nos adhérents, dans leurs établissements pour informer les collègues de leurs droits, pour mieux les défendre. Il est donc indispensable de pouvoir compter sur des relais au niveau local : le correspondant d'établissement.

Il est le premier artisan de notre syndicat. Sa connaissance du terrain, sa proximité avec les collègues sont des atouts formidables !

Ainsi, à chaque rentrée, avec les départs en retraite, les mutations, les cessations progressives d'activité..., un établissement peut se retrouver sans correspondant. Les enseignants se retrouvent alors seuls face à l'administration.

Nous vous avons sollicité(e) pour être notre correspondant(e). Vous n'y aviez pas forcément pensé

car nul syndiqué n'est tenu d'être un militant actif. Mais cette fonction vous surprendra : on n'imagine pas le nombre de collègues démunis de toutes informations et ne sachant pas à qui s'adresser ! Le SE-UNSA vous aidera dans cette mission. L'équipe académique sera là pour vous épauler. Au niveau académique ou national, des publications et des stages existent pour les correspondants.

Notre syndicat tire sa force des ses adhérents, de leurs engagements et de leurs valeurs. Notre section remercie chaleureusement les personnels syndiqués du SE-UNSA qui ont été correspondants pendant de longues années souhaite la bienvenue à ceux et celles qui accepteront cette année de porter le flambeau syndical dans leurs établissements.

Philippe Dantec

Le grand rendez-vous des retraites

Le temps de la décision viendra « mi-2010 », a annoncé Sarkozy. « Il faudra que tout soit mis sur la table : l'âge de la retraite (fixé aujourd'hui à 60 ans), la durée de cotisation, la pénibilité » alors que n'était prévu qu'un « point d'étape » entre partenaires sociaux et gouvernement ce qui explique peut-être le cafouillage de Darcos.

Le ministre du Travail Xavier Darcos avait déclaré mi-novembre qu'il n'était « pas envisagé » d'inclure les fonctionnaires dans la réforme sur les retraites programmées en 2010. Hélas il s'est emmêlé les pinceaux... Son ministère a corrigé en précisant qu'il n'existait pas « de projet tout ficelé aujourd'hui pour les fonctionnaires » MAIS en ajoutant : « on ne pourra pas s'abstraire en 2010 de traiter les pensions dans la fonction publique en raison de leur volume et surtout de l'objectif d'équité entre régimes qui est au cœur de l'engagement du président de la République ».

L'espoir de rafler quelques régions, en mars prochain, pourrait pousser un gouvernement remanié à se sentir sur un nuage lorsque sera venu le moment des grandes décisions. Il disposera alors de nombreux leviers d'action qui agiront sur les retraites des décennies à venir, engendrant une dégradation des pensions en :

- augmentant l'âge légal d'ouverture des droits (passage à 61 puis 62 ans...).

- augmentant les trimestres nécessaires pour éviter la décote (164tr en 2012, 165tr en 2016, 167tr en 2020, c'est ce qui est prévu...) 162tr en 2010.

- augmentant le taux de décote pour trimestres manquants (de 1,25 à 2,5% en 2020). 0,625% par trimestre manquant en 2010

- baissant le taux de l'annuité 1,852% en 2010. Il baisse déjà du simple fait de l'augmentation des durées d'assurances (en 2003 : 2%)...

Le SE-UNSA et l'UNSA seront très vigilants et n'auront de cesse de rappeler nos revendications :

- maintien du système de retraite par répartition qui a fait ses preuves face à la crise financière, pour le privé. (Pour la fonction publique, l'Etat budgétise les pensions des retraités.)

- maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

- maintien des avantages familiaux.

- retour aux 40 ans de cotisations tant que l'emploi des seniors ne s'améliore pas.

- suppression de la « double peine » que constitue la décote.

Chantal Defauquet

La section académique du SE-UNSA sur internet

Depuis décembre 2009, une toute nouvelle présentation du site local du SE-UNSA est disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://sections.se-unsa.org/lille/>

Quelles sont les nouveautés ?

Des mises à jour plus régulières en fonction de l'actualité.

Un tout nouvel « espace adhérent » accessible aux syndiqués (avec leur numéro d'adhérent comme login et leur nom de famille en majuscules comme mot de passe).

Plus de documents mis en ligne : bulletin académique, communiqués de presse, fiches pratiques, foire aux questions (FAQ) ...

Le chantier est toujours en cours. N'hésitez pas à nous contacter par mail pour nous faire part de vos demandes spécifiques à l'adresse suivante :

ac-lille@se-unsa.org

Mutations Inter-académiques 2009

Après la saisie des vœux du jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre inclus, vous recevez un accusé de réception à compléter dans votre établissement.

Si vous n'avez pas encore envoyé toutes vos pièces justificatives au Rectorat, faites-le sans tarder.

Pensez aussi à nous envoyer un double de votre demande de mutation pour que les élus du SE-UNSA puissent vous défendre en CAPN et en CAPA.

Calendrier prévisionnel :

commissions de barèmes : du 11 au 22 janvier

mouvement spécifique : du 27 au 29 janvier, puis du 8 au 10 février

mouvement inter-académique : du 8 au 18 mars

Calendrier des réunions paritaires 2009 - 2010			
Date	Heure	Corps	Objet
14 janvier 2010	09h30	DCIO	Avancement d'échelon
19 janvier 2010	11H00	PEPS et CE EPS	Avancement d'échelon
19 janvier 2010	14h30	DCIO	avancement de grade
22 janvier 2010	09h30	CPE	Avancement d'échelon
26 janvier 2010	09h30	PLP	Avancement d'échelon
26 janvier 2010	14h30	Certifiés	Avancement d'échelon
16 mars 2010	9h00	tous	groupe de travail représentants des personnels PACD
18 mars 2010	09h00	Agrégés	Liste d'aptitude
18 mars 2010	11H00	PEPS	Liste d'aptitude
25 mars 2010	14h30	Certifiés	Liste d'aptitude
20 avril 2010	14h00	tous	groupe de travail CFP
4 mai 2010	09h00	Agrégés	Hors classe
du 10 au 11/05/10		tous	groupe de travail barème mouvement intra
18 mai 2010	15h00	PEPS et CE EPS	Notation administrative - CFP - Postes adaptés
20 mai 2010	15h00	PEGC	Avancement d'échelon - Mouvement -CFP - Postes adaptés+notation
21 mai 2010	09h00	Certifiés	Notation administrative - CFP - Postes adaptés
25 mai 2010	09h30	PLP	Notation administrative - CFP - Postes adaptés
27 mai 2010	14h00	contractuels	notation administrative - CFP - Avancement - CCP
27 mai 2010	09h30	Agrégés	Notation administrative - CFP - Postes adaptés
1 juin 2010	09h30	DCIO COP	Notation administrative - CFP - Postes adaptés
3 juin 2010	09h30	CPE	CFP - Notation - Postes adaptés
15 juin 2010	14h30	PEGC	Avancement de grade - Notation
du 16 au 18/06/10	9h00	tous	FPMA
22 juin 2010	09h30	PLP	Hors classe
22 juin 2010	15h00	PEPS et CE EPS	avancement grade : HC PEPS/ HC et CI ex CE EPS
24 juin 2010	14h00	Certifiés	Hors classe
25 juin 2010	09h30	CPE	Hors classe
29 juin 2010	09h30	Agrégés	Titularisation
29 juin 2010	14h00	Certifiés	Titularisation

Plan régional contre l'illettrisme 2008-2012

Le plan LEA, "Lire- Écrire- Agir", devient le cadre de référence d'une politique régionale co-animée par l'État et la Région avec la participation des acteurs et des représentants économiques et sociaux dont l'UNSA.

Son objectif principal est de réduire le nombre de personnes en situation d'illettrisme de 15% (350 000 personnes recensées dans la Région) à 9% qui est le niveau national, pour une durée de 4 ans dans la démarche du type d'un « contrat d'objectifs et de moyens ».

Le financement de ce projet se monte à 9 688 735 € qui se répartissent sur 5 thèmes :

- prévention à l'école et autour de l'école pour 14 000 €
- salariés pour 50 000 €
- publics spécifiques adultes pour 9 491 735 €
- actions transversales pour 93 000 €
- diffusion, communication, coordination pour 40 000 €

Pour l'UNSA, la détection, le repérage des jeunes en difficulté par « prévention » et la possible remédiation pour les salariés sont prioritaires.

Nous demandons qu'une évaluation du plan soit réalisée sur ces axes stratégiques:

- l'expérimentation sur deux bassins d'emploi qui sont Lens-Liévin / Hénin-Carvin et la Sambre-Avesnois par la définition d'une charte locale ;
- L'accès pour tous à la maîtrise des savoirs de base dans le cadre de la VAE ;
- Des échanges de pratiques et la mise en œuvre d'un cahier des charges opérationnel ;
- L'accès au plaisir de lire et d'écrire par l'innovation culturelle ;

L'UNSA s'inscrit dans la conception de lettres de mission et d'une convention type pour les chefs de projets, acteurs, associations, et réseaux concernés.

En conclusion, l'UNSA participe à la mobilisation pour réduire ce fléau source d'inégalités sociales et professionnelles lourdes de conséquences actuellement.

***D'après le Compte rendu du comité de pilotage du
16 octobre 2009.***

CONGRÈS DE L'UNSA : baptême d'une jeune congressiste

Par Béatrice Ray, auditrice au congrès national de l'UNSA à Pau (24-26 novembre 2009), chef de projet « lutte et prévention contre les discriminations » dans la délégation régionale du Nord-Pas-de-Calais

LUNDI : voyage en train avec quelques-uns des 1200 congressistes, rencontre avec ceux de l'UNSA « spectacle et interprètes ».

On commence dès 18h par un colloque « **Emploi des travailleurs handicapés : mythe ou réalité ?** » sur le thème de la défense du salarié handicapé comme citoyen à part entière dans son parcours professionnel et son projet de vie personnel.

17 handicapés sont employés dans l'organisation même du colloque par convention de partenariat.

MARDI : bilan moral d'activités du secrétaire général de l'UNSA Alain Olive ; puis débat autour des thèmes suivants :

- Les problèmes posés par la crise, l'UNSA vers un rapprochement des forces réformistes pour recomposer un socle de valeurs sur les questions de citoyenneté, de droits sociaux, de la place du salarié en tant que citoyen, importance du discours sur le handicap, sur les DOM ...
- Réflexion sur la représentativité syndicale : volonté d'agir contre la crise et les institutions qui gouvernent sa prise en charge. L'action intersyndicale prouve que nous pouvons être une force dans la société civile, que la grève est un droit mais à utilisation ultime : négociations, propositions et présence partout surtout.
- Notre syndicalisme est basé sur le volontariat, l'engagement d'adhérents légitimés par des élections. Réflexion sur l'autonomie des syndicats dans la fédération ...

Je sors de cet échange enthousiaste et confiante sur le rôle d'un syndicat dans la société, au plus proche des vrais enjeux concernant les salariés, surtout en période de crise !

Moment festif du soir : Le repas en délégation régionale permet des échanges pour enrichir le travail interpro. Je découvre le syndicat Nord-Pas-de-Calais des Educateurs spécialisés dans les IME.

MERCREDI : suite et fin des débats, vote et commissions sur la résolution générale qui détermine les mandats que nos représentants vont porter pour nous

Repas du soir par fédérations pour stimuler les liens entre les régions

JEUDI : élection du secrétariat national et **table ronde « défendre les emplois, protéger les salariés » ou « comment un syndicat s'engage pour sauvegarder l'emploi ? »**

L'UNSA a notamment négocié pour renforcer les plans sur le recours au chômage partiel pour garder le lien avec l'entreprise, ne pas éloigner les gens de l'emploi, sécuriser le parcours de l'actif ...

Puis, examen de la résolution générale et discours de clôture.

En marge, bien sûr, des amis retrouvés, des contacts nouveaux, une prise d'infos sur des questionnements transversaux (services juridiques, conventions avec des avocats pour défendre les droits des salariés sur tout le territoire, réunions après congrès ...) Et deux allées de stands pour collecter des infos sur l'UNSA et ses partenaires : l'ORSEU, la MACIF...

Pour plus d'infos : <http://www.unsa.org/>

Service civique volontaire : l'UNSA renouvelle ses interrogations

Le Sénat vient d'adopter un texte instaurant un service civique volontaire pour les jeunes à partir de 16 ans.

Le texte prévoit que les jeunes volontaires effectueraient « une mission d'intérêt général », principalement auprès des associations ou des ONG pour une durée de 6 à 24 mois. Une indemnisation mensuelle de 650 € leur serait accordée.

Pour l'UNSA, ce dispositif ne doit pas être détourné en emplois au rabais déguisés. Il faudra veiller à ce que celui-ci soit intégré dans un parcours professionnalisant.

Le service civique volontaire devra être bien cadré. Il faut entre autres pour pouvoir bénéficier de ce dispositif qu'un âge maximal soit clairement énoncé.

De plus, il conviendra de bien s'assurer que le service civique volontaire soit ouvert à tous les jeunes et ce quels que soient leurs lieux de résidence, leurs milieux sociaux



d'origine ou encore leurs niveaux d'étude.

Pour l'UNSA, la mise en place d'un tel dispositif ne doit pas masquer les difficultés des associations et des ONG qui subissent une baisse importante des subventions.

Une délégation intersyndicale reçue au ministère de l'immigration

Les représentants de l'UNSA, de la CFDT, de la CGT, de la FSU et de l'Union syndicale solidaire ont participé à plusieurs réunions de travail avec le cabinet du ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, en réponse à la lettre adressée au Premier ministre le 11 octobre dernier demandant une circulaire de régularisation des salariés sans-papiers. Cette lettre demande que la circulaire définisse des critères améliorés et simplifiés de régularisation.

Ces réunions ont permis de faire un point exhaustif sur les dispositions légales existantes, qui sont nombreuses et complexes. L'objectif est d'en tirer un mode d'emploi

précis devant servir de base à un traitement équitable et unifié dans toutes les préfectures afin de faciliter la régularisation.

Un certain nombre de questions ont été prises en considération, mais d'autres sont encore en cours de discussion, notamment celle des salariés qui travaillent dans l'intérim et dans les métiers de la prévention et sécurité.

L'UNSA qui a toujours demandé la création de passerelles permettant aux salariés, sans papiers déclarés, de sortir des situations irrégulières, considère que ce travail va dans le bon sens. Une nouvelle réunion est prévue.

«Identité nationale» : Ne pas instrumentaliser l'Ecole

L'Ecole sera, à son tour, mise à contribution sur le débat sur «l'identité nationale». Le ministre de l'Éducation l'a annoncé.

Pour la fédération UNSA Education, l'Ecole n'a pas à être instrumentalisée à des fins politiciennes et électorales. La nation française serait-elle donc à ce point menacée ou inquiétée pour que l'Ecole soit convoquée à un débat lancé dans l'urgence et les arrière-pensées ?

Les questions sur l'identité de la nation requièrent

retenue, distance et sérénité.

«L'identité nationale» est une notion qui crée plus de divisions que du consensus dont l'Ecole a besoin : elle ne peut être donnée à l'Ecole comme objectif et comme programme. Les questions de la nation, de son histoire, de ses traits singuliers (laïcité, rôle de l'Etat, droits de l'homme...) sont déjà traitées à l'Ecole avec compétence par les personnels qui ne peuvent accepter qu'elles soient réduites à une préoccupation pré-électorale.



Le dualisme scolaire n'est pas mort

Cinquante ans après la loi Debré instituant un système de contrats entre l'État et les écoles privées, un constat s'impose : la France est en train d'instituer une école à deux vitesses où le privé, avec un

financement attribué à l'élève, échappe à toute contrainte, génère de la ségrégation, au moins sociale, et obtient plus encore que l'illégitime «parité» des moyens tout en s'exonérant des obligations qui pèsent sur le seul service public laïque de l'Éducation.

Les adversaires de l'école publique sont nombreux

«Notre école est malade», «immobiliste», «dépendante», «ingérable», responsable de la plupart des maux de notre société, violence, incivisme... procès qui condamne sans débat le service public d'éducation. Or l'école publique représente la diversité, patchwork démocratique de

publics, de conditions de travail et d'environnements. La fuite en avant actuelle vise à fixer des standards, publier des «résultats» dans une logique de concurrence.

La France, une exception en Europe

Au regard de la pratique religieuse, seuls 12% des élèves du privé invoquent des motivations confessionnelles. Le «succès» des classes à faibles effectifs (15% des classes du privé ont moins de 15 élèves et 30% moins de 18. En moyenne 28,4 lycéens dans les classes du public pour à peine 24 dans le privé) est très relatif : que 11,7% des boursiers contre 26,7% pour le public, les enfants favorisés se retrouvent majoritairement dans le privé, ceux issus des foyers les plus démunis, dans le public.

En Europe, la France «laïque» finance bien plus que tous les autres pays les établissements catholiques (moins de 4% en Italie, au Portugal et en Pologne). La loi concernant le financement des postes d'enseignants (article L442-14) n'est pas respectée : 13 % en primaire et 20% dans le second degré, soit une moyenne de 17% et non les 20% concédés. De plus le gouvernement a surajouté des moyens pour le privé dans le cadre du plan banlieue.

Année	Postes publics	Postes privés	total	% public
2002	862 610	142 065	1 004 975	85,85%
2009	798 742	141 661	940 403	84,93%
pertes	- 63 868	- 404	- 64 572	- 0,92%

Pour le SE-UNSA, notre société doit s'organiser autour des valeurs républicaines : **Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité** pour faire du citoyen un individu autonome, responsable, doué d'intelligence et d'esprit critique, acteur essentiel du vivre ensemble fondement de la démocratie. L'école publique est le lieu où s'affirment ces valeurs

GRIPPE : Le ministère accorde «l'absence rémunérée» à l'enseignante qui s'était retirée

En rendant public dans L'Express du 2 décembre le cas de Mme A, une professeure enceinte qui a usé du droit de retrait alors que ses élèves étaient porteurs du virus H1N1, alors que le Se-Unsa lançait une campagne pour une véritable gestion médicale des enseignants, nous avons contribué à soulever un tabou : l'absence de prise en compte des enseignants «à risque» en pleine phase pandémique. 48 heures plus tard nous avons revu Mme A et fait le point avec elle.

«Je pense avoir eu raison d'agir comme je l'ai fait, c'est-à-dire en faisant reconnaître la légitimité de mon retrait et en mettant en évidence par la même occasion les carences de l'administration» nous dit-elle. Son action a abouti à poser le problème et a obtenu un règlement de son cas personnel dans des conditions de publicité qui donnent à penser que des instructions devraient très prochainement être envoyées aux rectorats.

Le calendrier du bac, du brevet et du 3ème trimestre

Le B.O. du 3 décembre publie le calendrier du troisième trimestre. Il reprend les mêmes jours qu'en 2009 et conserve des écarts identiques entre les différentes étapes. La plupart des conseils de classe débiteront le lundi 14 juin 2010 ; seuls ceux des classes de terminales et de premières générales ou technologiques auront lieu respectivement à partir des lundis 7 juin 2010 et jeudi 10 juin 2010. Les épreuves écrites du baccalauréat commenceront le jeudi 17 juin 2010, le temps global laissé aux correcteurs restant identique à 2009. Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats se dérouleront les mardis 29 juin 2010 et mercredis 30 juin 2010.

De la 6ème à la 2de, les conseils de classe auront lieu à partir du 14 juin. Les commissions d'appel se tiendront à compter du 24 juin. Les informations sur Affelnet seront transmises au plus tard le 1er juillet. En terminale, l'application APB démarrera le 20 janvier et ira jusqu'au 20 mars. Il est conseillé de faire les conseils de classe d'orientation du 1er trimestre avant la fin du 1er trimestre.

Le brevet aura lieu du 29 au 30 juin. Le bac général et technologique se déroulera du 17 au 23 juin. Les épreuves anticipées auront lieu les 18, 21 et 23 juin. Le bac professionnel aura lieu du 21 au 25 juin.

LES DROITS DE L'ENFANT ONT VINGT ANS

POUR LE SE-UNSA

LES DEFENDRE EST UN DEVOIR !



Les enseignants de l'UNSA

■ ■ défendent les Droits de l'Enfant

Le SE-UNSA s'est élevé avec fermeté et ce, dès la rentrée, contre la suppression programmée du Défenseur des enfants.

La disparition de cette institution, à la veille des 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, est en effet une provocation.

L'utilité du Défenseur des enfants, créé en 2000, n'est plus à démontrer. Le SE-UNSA n'acceptera pas que son rôle soit dilué dans une entité de Défenseur des droits dont le périmètre d'intervention risque d'être aussi large qu'illisible pour les citoyens.

23 organisations et mouvements pédagogiques sont engagés contre cette suppression du Défenseur des enfants et rappellent que "le Défenseur des enfants a, depuis sa création, fait la démonstration de son utilité et de son efficacité dans la défense et la promotion de tous les droits fondamentaux des enfants vivant dans notre pays"

Plusieurs dizaines de milliers de citoyens ont déjà signé la pétition :

<http://www.defenseurdesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>



Le 20 novembre 2009

■ ■ Faites les Droits de l'Enfant !

Les 20 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont aussi, pour nous, l'occasion de la faire connaître à nos élèves, de travailler dessus dans nos classes et de les fêter.

Le SE-UNSA a régulièrement popularisé les initiatives de Solidarité Laïque qui mène une campagne depuis deux ans pour célébrer et populariser cette convention. A la veille du 20 novembre, le SE-UNSA donne, à nouveau, un coup de projecteur sur deux actions qu'il soutient et dans lesquelles il est engagé.

■ Avec Solidarité Laïque

■ ■ grand concert au cirque d'hiver

Le 20 novembre, au cirque d'hiver, à Paris, se terminera la campagne de Solidarité Laïque autour des droits de l'enfant. Après avoir sillonné la France et quelques pays d'Europe, l'opération « Ouvrez les mains » y trouvera son aboutissement. Cette initiative nous montre que l'on peut agir pour le droit à l'éducation et pour la solidarité en chanson.

■ 20 millions de visages pour les 20 ans

■ ■ des droits de l'enfant

Il est encore possible de participer à cette opération lancée en septembre et qui s'achèvera le 20 novembre.

Dans la classe, l'école, le centre de loisir ou en famille...les enfants sont invités à réaliser des portraits qui proclament leurs droits.

<http://www.20ansdedroits.org/>

